



HAUTE AUTORITÉ DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'ÉGALITÉ

Paris, le 28 août 2008

Communiqué de presse

Suppression des conditions d'âge pour l'embauche La HALDE salue la décision d'EDF

Il n'existe plus de conditions d'âge pour le recrutement des agents permanents d'EDF. Le Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du développement durable et de l'Aménagement du territoire vient de le confirmer dans un courrier adressé à la HALDE le 11 août 2008. Les dispositions fixant les critères d'âge ont été abrogées par le décret n° 2008-653, paru au journal officiel du 4 juillet.

La HALDE avait été saisie par plusieurs personnes écartées, en raison de leur âge, des procédures de recrutement d'EDF.

La HALDE avait estimé que les limites d'âge fixées par EDF (à 40 ans) pour l'embauche de candidats constituaient une discrimination, et qu'elles n'étaient pas justifiées par la nécessité d'une période d'emploi raisonnable pour la retraite.

Dans une délibération du 19 mai 2008, elle avait donc recommandé au Premier ministre, au ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, ainsi qu'au président d'EDF, de supprimer les conditions d'âge.

[Voir la délibération de la HALDE](#)

[Voir le décret n°2008-653 modifiant le statut national du personnel des industries électriques et gazières](#)

Contact presse : Mayada Boulos au 01 55 31 61 36.